

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **1. L'ÉVÈNEMENT**

---

**L'Alpine Snow Bike** est une nouvelle discipline officielle de descente en VTT sur neige sur piste de ski réunissant les meilleurs spécialistes de la discipline et les amateurs. Discipline approuvée en juin 2018 par l'Union Cyclisme Internationale « UCI ».

**L'Alpine Snow Bike** hiver 2021/2022 est un Championnat de France inscrit au calendrier officiel de la Fédération Française de Cyclisme FFC.

Il confère aux participants un titre officiel de Champion de France et la remise d'un premier maillot de Champion de France Homme / Dame.

***Aucun classement par catégorie d'âge, seulement un classement scratch Hommes / Dames.***

Cet événement Fédéral devient le 1<sup>er</sup> événement international de la discipline, sa localisation est PRA LOUP dans les Alpes du Sud, Vallée de l'Ubaye.

Cet événement officiel Alpine Snow Bike offrira le 1<sup>er</sup> titre de Champion de France FFC Alpine Snow bike, Homme et Dame. Le privilège d'être la première et le premier titré d'une discipline nouvelle et une notoriété dans la durée surtout si cette discipline dans 10, 15 ans devient Olympiques.

### **2. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS**

---

Être licencié FFC dans son année de naissance pour participer et être classé à l'épreuve de ce 1<sup>er</sup> Championnat de France.

Les noms licenciés comme les étrangers désireux de participer ne seront pas classés FFC donc ne pourront pas prétendre au titre de Champion de France FFC Alpine Snow Bike même si leur chrono est meilleur.

**Les noms licenciés devront avoir leur certificat médical (version papier) lors de l'attribution des plaques.**

**Une décharge parentale pour des mineurs sera obligatoire et à remettre lors de l'attribution des plaques.**

Les participants entre 15 et 17 ans peuvent participer aux épreuves mais doivent **prendre leur licence dans un club de VTT. Ils ne pourront pas prendre directement leur licence à la Fédération Française de Cyclisme.**

#### **2.1. INSCRIPTION**

L'inscription à l'événement se fait sur le site [www.alpinesnowbike.com](http://www.alpinesnowbike.com) le tarif est de 55€, et donne droit à participer à la compétition (entraînements et course), à un pass ski / VTT durant les 2 jours de l'événement et une casquette Alpine Snow Bike aux couleurs des partenaires de l'événement. Afin de garantir la sécurité de l'événement, le nombre d'inscrits peut être régulé en raison d'un cota maximum de 150 participants.

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive. Les annulations éventuelles ne peuvent faire l'objet d'un quelconque remboursement sauf en cas d'annulation de l'événement.

Le report de l'événement pour une raison climatique est déjà programmé le 8 et 9 janvier 2022. Si le participant ne peut pas être présent à cette date de report, un remboursement sera possible.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

## **2.2. RETRAIT DES PLAQUES VELO**

Les plaques vélo seront à retirer sur présentation d'une licence de cyclisme de l'année en cours le matin de l'épreuve à la station de Pra Loup.

Se référer au programme de l'épreuve qui est sur le site [www.alpinesnowbike.com](http://www.alpinesnowbike.com)

La plaque vélo devra être visible durant toutes les épreuves (entraînements et course).

**La direction de l'organisation sera très stricte sur ces consignes.**

Toute personne rétrocédant sa plaque vélo à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'événement.

## **2.3. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

Chaque participant s'engage à disposer de l'équipement suivant le jour de l'épreuve :

- Casque
- Protection dorsale
- Son VTT
- Gants
- Lunettes ou masque
- Genouillères

**Fortement conseillé :**

- Protection des fesses (clous) par un garde boue ou profilage de votre choix.
- Coudières

## **3. CONSIGNES GENERALES**

---

**Aucun classement par catégorie d'âge, seulement un classement Hommes / Dames scratch.**

### **IMPORTANT /**

L'organisation restera à l'écoute des participants à propos de cloutage et pourra conseiller si besoin était.

La période de l'événement en ce début de saison hivernale dans les Alpes du Sud « Pra Loup », offre une tendance de neige vraiment dure, si tel est le cas, l'organisation conseillera vivement

des pneumatiques avec clous.

Si la piste est damée la veille par une météo neigeuse, sans clous sera tout aussi efficace qu'avec des clous.

***Ces clous ne devront pas dépasser 6mn MAXIMUM hors gomme.***

Dans les deux cas il n'y aura pas de classement :

- VTT clouté
- VTT non clouté

***Il y aura juste un classement scratch homme / femme offrant le 1<sup>er</sup> maillot FFC de Champion de France ALPINE SNOW BIKE.***

***Cette 1<sup>ère</sup> épreuve ALPINE SNOW BIKE est déjà mythique par ce fait qu'elle est la 1<sup>ère</sup> épreuve officielle d'une nouvelle discipline. Le pilote qui aura gagné cette compétition, aura ce privilège d'être le premier et cela lui collera à la peau durant toute sa vie.***

**NOTA /** Il sera aussi possible avec l'accord de l'organisation d'utiliser certains prototypes expérimentaux de pneumatiques faisant office de grip.

#### ***Déroulement d'une épreuve***

L'épreuve se déroulera sur deux grosses matinées entre 8h et 14h :

**jour 1 :** entraînements (bon nombre de descente) et une manche chronométrée départ numéro de plaques de 1 à x, y, offrant l'ordre de départ du jour 2.

**Jour 2 :** une descente entraînement libre et départ chronométrée sur deux manches par vague de deux pilotes (chasseur/chassé), dans l'ordre du classement de la veille.

Selon le nombre de participants il sera possible de faire plusieurs autres descentes chronométrées. L'organisation le décidera sur place.

**Le meilleur chrono des 2 manches du jour 2, offrira le podium scratch hommes et femmes**

Si, pour une raison quelconque, un coureur est amené à quitter le parcours, il doit le réintégrer à l'endroit où il l'a quitté.

Si le coureur n'arrive pas à réintégrer le parcours à l'endroit où il l'a quitté, le collègue des commissaires de courses devra le disqualifier.

Ce modèle de chronométrage par vague de deux (chasseur/chassé), étant expérimental, il sera Ajusté, validé par l'organisation et l'avis des commissaires FFC le jour 1, selon le nombre participants et de l'état du manteau neigeux.

#### **4. CLASSEMENT ET PRIX**

---

Le seul classement scratch hommes/femmes permettra la remise du 1<sup>er</sup> maillot de cette nouvelle discipline, maillot de CHAMPION DE FRANCE FFC 2021/2022 ALPINE SNOW BIKE.

#### **5. SANCTIONS**

---

Les infractions au règlement listées ci-dessous emporteront soit une interdiction de participer à l'événement soit une disqualification du participant sans aucune possibilité d'obtenir un remboursement ou une indemnité pour ce dernier :

- Non-respect du parcours,
- Absence du matériel ou d'un élément de matériel indispensable pour la participation à l'épreuve tel que liste à l'article 2.3,
- Non-respect de l'environnement,
- Non respect du matériel de la station, (remontées mécaniques, etc.),
- Non-respect du règlement.

## 6. MODIFICATIONS

---

Pour l'événement, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, de modifier l'horaire de départ, d'arrêter l'événement ou de l'annuler dans un seul but de la sécurité pour tous.

## 7. ASSURANCES

---

**Responsabilité civile** : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance RC PROFESSIONNEL couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés, de tous les participants à l'événement.

**Assurance individuelle accident** : La licence de cyclisme de l'année en cours vous couvre en cas d'accident.

**La souscription à une assurance responsabilité Individuelle accidents** est bien évidemment facultative mais très fortement recommandée. Celle-ci interviendra en complément ou à défaut des éventuelles assurances actuelles que le participant a en sa possession.

## 8. ASSISTANCE MEDICALE

---

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours de la station de ski de Pra Loup.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer tout participant qu'elle jugera inapte à continuer l'événement comme : manque de maîtrise en VTT, comportement de pilotage dangereux pour lui et pour les autres, comportement verbal agressif et irrespectueux. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

## 9. DROITS A L'IMAGE

---

Le participant autorise expressément l'organisation ainsi que ses ayants droit tels que stations d'accueil, partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de ce 1<sup>er</sup> Championnat de France FFC Alpine Snow Bike, ou encore dans le cadre des animations mises en place, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par le droit d'auteur, les dispositions législatives et réglementaires, les décisions judiciaires, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## 10. CNIL

---

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion des destinataires suivants. Les destinataires des données sont : l'organisation et les partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

EB MANAGEMENT,  
24 rue Jean-Jacques ROUSSEAU  
01 100 OYONNAX

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## 11. FORCE MAJEURE

---

L'organisation n'est pas responsable de l'annulation de ce **1<sup>er</sup> Championnat de France FFC Alpine Snow Bike**, dus à des cas de force majeure.

Si l'événement en cours devait être annulé pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être effectué et aucune indemnité ne pourra être perçue. La compréhension du participant est importante sur cette éventualité.

## 12. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

---

Le participant s'engage à respecter l'environnement.